



Article 1 – Organisation

Les amis des quais de Pauillac organisent la 1^{ère} édition des 10 km des quais de Pauillac le Dimanche 27 avril 2014 à Pauillac (33).

Article 2 – Programme

Courses enfants de 1 et 2 km sur les quais de Pauillac.

Course sur route de 10 km (2 boucles de 5 km) ouverte aux handisports.

Manifestation limitée à 500 personnes.

Parcours longeant l'estuaire de la Gironde ainsi que plusieurs propriétés viticoles.

Article 3 – Formalités d'inscription

Inscription et paiement en ligne sur le site <http://www.amisdesquaisdepauillac.com/> ou <http://www.courir33.net/>
Dossier d'inscription téléchargeable sur le site <http://www.amisdesquaisdepauillac.com/> ou <http://www.courir33.net/>

Télépaiement à privilégier. En cas d'envoi papier, à adresser à : **Amis des Quais de Pauillac, 8 Chemin des Guineys, Mousset, 33250 PAUILLAC, jusqu'au 21 avril 2014.** (après cette date, une majoration de 3,00 euros sera appliquée).
Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.

Frais d'inscriptions :

- Courses enfants gratuites
- Course des 10 km : 12 euros (majorée de 3 euros pour les inscriptions le jour de la course)

« La puce électronique est intégrée au dossard, en cas de non retour, il vous sera facturé 5,00 euros »

Article 4 – Retrait des dossards et inscriptions sur place

Dimanche 27 avril 2014 en face de la mairie de Pauillac à partir de 8h00 (jusqu'à 30 minutes, dernier délai, avant le départ de chaque course).

Article 5 – Déroulement du programme

Courses enfants de 1 et 2 km à 09h30

Course de 10 km à 10h00 (avec départ pour les handisports à 09h55)

Fermeture des épreuves à 11h30

Catégories mises à jour :

Course enfants 1 km : Poussins (nés en 2003 et 2004)

Course enfants 2 km : Benjamins (nés en 2001 et 2002) et Minimes (nés en 1999 et 2000)

Course de 10 km : Cadets (nés en 1997 et 1998), Juniors (nés en 1995 et 1996), Espoirs (nés de 1992 à 1994),
Séniors (nés de 1975 à 1991), Vétérans 1 (nés de 1965 à 1974), Vétérans 2 (nés de 1955 à 1964),
Vétérans 3 (nés de 1945 à 1954), Vétérans 4 (nés en 1944 et avant).

Article 6 – Ravitaillement

2 ravitaillements : un au 4ème km et un autre à l'arrivée.

Un buffet froid sera servi à tous les participants du 10 km.

Article 7 – Chronométrage

Chaque arrivant des courses sera classé (pas de chronométrage pour les poussins, benjamins, minimes).

Le chronométrage sera assuré sur le 10 km par la SARL « LA BELETTE BLEUE » (dossards à puces).

Article 8 – Respect de l'environnement

Les 10 km des quais de Pauillac est une épreuve qui se déroule sur la voie publique et de ce fait les participants doivent respecter l'environnement. Aussi, des poubelles seront disposées à proximité des lieux de ravitaillement. Il est interdit de laisser tout déchet sur le parcours.

Article 9 – Responsabilité

Tout participant aux courses devra présenter soit une licence FFA (athlé-compétition, athlé-entreprise, athlé-running ou pass-running), soit une licence sportive délivrée par une fédération agréée portant la mention athlétisme en compétition ou course à pieds en compétition, soit une licence FF Triathlon ou FF Course d'orientation ou FFPM ou UNSS ou UGSEL ou UFOLEP (course hors stade) en cours de validité. Tous les autres participants devront fournir un certificat médical, ou sa photocopie, de non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an. Ce certificat sera conservé par l'organisateur.

Les participants courent sous leur entière responsabilité et dégagent l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance, d'accident ou de vol. L'épreuve est ouverte par une assurance en responsabilité civile. Du fait de la difficulté, le temps d'intervention pourra varier selon la possibilité d'accès du lieu et ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation assurant le secours. Les organisateurs pourront stopper tout coureur dont la santé leur semblera compromise.

Article 10 – Droit à l'image

L'engagement au 10 km des quais de Pauillac implique, sans recours, l'accord de la diffusion par les organisateurs des images photographiques ou reportages vidéo réalisés pendant la manifestation et ce pour une durée indéterminée.

Article 11 – Sécurité du parcours

L'assistance secours sur le parcours sera assurée par la société d'Ambulances « HELP ».

Des signaleurs assureront la sécurité des épreuves.

Le parcours sera balisé avec marquage des kilomètres.

Article 12 – Récompenses et classements

Récompenses :

Courses enfants : une médaille et un ravitaillement à chaque participant.

Course des 10 km : une bouteille et une récompense à chaque participant.

De nombreux lots seront décernés sur les podiums (bouteilles de vin, stage de surf,...)

Classement :

Courses enfants : parcours non chronométré

Course des 10 km :

Remise des récompenses à l'issue de la course.

Scratch des trois premières femmes et des trois premiers hommes.

3 premières et 3 premiers de chaque catégorie (de cadets à vétérans 4)

Course handisports : trois premières femmes et trois premiers hommes.

Remise des récompenses coureurs sur le podium en face de la mairie de Pauillac.

Un buffet froid sera servi (pour les participants du 10 km) sur présentation du dossard.

Compris dans le prix de l'inscription.

Article 13 – Vestiaires

Un vestiaire non gardé sera mis à disposition des coureurs (avec douches et sanitaires) au Stade Christian Fétis de Pauillac (adresse : allées Marines, 33250 PAUILLAC)